Durant la saison 1945/1946 l'équipe première du P.L.V. disputa le championnat de la Ligue du centre en Promotion d'honneur, les équipes inférieures jouant dans lear divisions correspondantes.

Union Sportive Vendonoise

Cette accession et cette représentation h'étaient pas dues aux efforts exclusifs du P.L.V. mais résultaient d'une entente passée avec la

Patriote Vendômoise le I JANVIER 1944.

C'est ainsi, qu'au cours de la saison 1944, l'engagement dans la compétition parut sous l'appellation entente P. L.V. -P.V. Le 5 OCTOBRE de la même année, pour simplifier; les dirigeants des deux clubs adoptèrent momentanement la dénomination P.L.V. en même temps qu'ils s'attri-buaient, jusqu'au terme de l'accord précéderment conclu, la gestion exclusive de certains sports.

L'année 1946 marquait la fin de l'entente . Chacupe des deux sociétés reprenant sa liberté, les joueurs avaient alors la facilité d'opter pour l'un ou l'autre blason et il appartenait à la Ligue du centre de décider de la situation hiérarchique des deux groupements.

noite au cours de la dernière saison , le P. L.V. connaissait de grandes difficultés. Il n'avait pu faire face à toutes obligations qu'en bénéficiant de concours étrangers au Patonage Laique, de dévouements seulement Maybar sensibles à la cause sportive mais impartiaux quant à la maic'est ainsi que le bureau de la section sportive dubrative enri-

en chissait de personnalités strictement indépendantes ouvressortissantes - de la Patriote en remplacement d'éléments partis à la fin des hostilités.

"-Nous devons à la vérite de dire que la situation de ces nouveaux

june ludispensables, en effet, à la vie du club, ils demeuraient parfaitement incommus aux membres du conseil d'administration du P. L.V.

Ils ne possèdaient que le pouvoir accordés par la volonté d'efforts mais n'avaient jamais été honorés d'une investiture officielles tant il _ est vrai que le conseil, plus haut cité, se tenait éloighé de la chose tative d'unification aportivé, de cesser tous aports pendant. svirrogs ;

as some Ils cristallisaient à la fois le besoin et le désir d'unitérno Dautres personnalités, sollicitées en cours d'année, ne cachaient pas que, désormais, leur aide ne s'exercerait que dans le cadre d'une union durable aloss are's (selflit to anopus) studies sel seve sevil

bes joueurs eux mêmes , à l'exception de très rares fanatiques, rejetaient au passé les rivalités partisanes, tout à l'habitude de conjuguer leur volonté dans une même équipe, sur un même terrain, sastons

(STORED AS CO'est dans cette atmosphère qu'allait se dénoncer PATRIOTE VENDOpratique et le developpement du spoi en Odnav ad augital aganontal aglom

Le 15/4/1946 1 Union sportive Vendômoise vit officiellement le jour. Son bureau devint reellement une synthèse des milieux sportifs Vendomoise car , lors de sa constitution , il m'y fut pronoucé aucune exclusive.

(I) Document figurant an dossier de fueion "extrait du proçõe verbal de la reunion de membres de la P.V. le 23/2/45. (2) Document figurant as dossier de fusion "extrait du registre de délibo rations du P.L.V.

Alarmés des conséquences morales, matérielles, sportives d'une m nonvelle rupture; la plutart des dirigeants sportifs en exercice réel au P.L.V. envisagerent, de bonne foi, avec quelques personnalités de la Patiote Vendomoise, le moyen propre à créer d'une façon durable l'unité sportive dans notre ville.

Ils adopterent, comme solution, la création d'une société nouvelle, évitant ainsi le rappel de vocables suceptibles de froisser les

tenants de l'une ou l'autre partie.

Ils convinrent cette idée à leur organisme directeur respectif.

Lonsieur LELEU fut le rapporteur de cette motion auprès de la

P.V. Le projet fut dans son ensemble adopté au cours d'une assemblée le 23/2/46. Acette occasion le bureau de la Patiote wendômoise décida ce qui suit: 6 I) . estente 'l so na

" dans un esprit d'union et concorde sportive qui a toujours

PLEATE LANGE

présidé aux décisions prises par la l'atriote vendômeise

1º de 'amputer et d'abandonner au profit d'une nouveile société en for mation les sections sportives de la P.V. a l'exeption de sa section de gymnastique et des sports qui s'y rattachent hotamment l'éducation _ physique.not

- Il est toutefois entendu que la société du l'atronage Lafque de Vendôme se désaisira, de son côté, de toute activité sportive, à lex-

ception des oeuvres scolaires.

2º La Batrote vendômoise décide de faire don à la nouvelle société d'une somme de quiaze mille francs, ceci quas un esprit de complète solida-rité, pour aider et facilitér le démarrage de ladite société-" mionsieur, FERICAT Président de la section sportive duP. L.V. assisté de Ma. JUBAULT? secrétaire général, HOBIN secrétaire adjoint défendit le même point de vue près le conseil d'administration du P.L.V.

. . Après des alternatives diverses, celui ci décida en sa sance du 13/3/46: (2)

"le conseil d'administration prend l'engagement, au bénéfice d'une tentative d'unification sportive, de cesser tous sports pendant deux ans à compter du I JUIN 1946. Cet engagement pourra être reconduit d'année en année ou rompa après un préavis de six mois.

li reste entendu que le P.L.V. continuera toutes ses activités spor-tives avec les enfants (garçons et filles) d'ave ecolaire.

Ces deux resultats acquis, une première réunion constitutive eut lieu, groupant des dirigeants sportifs du P.V., d'autres de la P.V.,

d'anciens pratiquants de l'un et l'autre club, quelques neutres.

Les buts poursuivis furent rapidement définis. Ils visages, en denors, de tout esprit politique confessionnel ou philosophique, à favoriser la

pratique et le développement du sport à Vendôme. Le 15/4/1946 1 Union sportive Vendômoise vit officiellement le jour. Son bureau devint réellement une synthèse des milieux sportifs Vendômoise car , lors de sa constitution , il n'y fut prononcé auc me exclusive.

(I) Document figurant au dossier de fusion "extrait du procès verbal de la réunion de membres de la P.V. le 23/2/46.

(2) Document figurant au dossier de fusion "extrait du registre de délibérations du P.L.V.

Les représentants de la nouvelle société entrèrent immédiatement en rapport avec le C.A. du P.L.V. afin de règler les conditions de prêt du stade. Plusieurs projets furent débattus, un accord définitif fut scellés par un engagement formel des représentants dudit conseils le lois 13 JUIN 1946:

Entre temps les formalités suivantes ent suivies; el astuo

Le 26/4/46 depôt de constitution a la s/préfecture le Vendôme accusé de réception n° 343 du 3/5/46

Le15/5/46 DECLARATION AU JOURNAL OFFICIEL Page 4216 2eme colonne

Le 15/4/46 demande d'affiliation à la F.F.F. par le canal du district · de Loir et Cher Sette reneissance, sartout

Le 19/6/46 demande d'agrépent par l'Etat remise entre les mains de Moss. 1. Inspecteur Départemental des sports o saixa a lug ajastases

Courant juin affiliation sux autres servitive dédérations von

Le 3/6/46 la F.F.F. enterinait la fusion et ne reconnaissait plus qu'une société à Vendôme : l'Union Sportive Vendômoise.

LE DIFFEREND

Le 28 JUIN 1946 , alors que tout laissait croire à l'aboutissement des dernières négociations menées en ce qui concerne le stade, arguant d'une lettre pétition signée par une vingtaine de noms, le P.L.V. convie ses dirigeants sportifs à une réunion groupant les prostestataires.

Il resort de cette prise de contact qu'une poignée de mécontants démissionnaires de fait en cours de la saison dernière, essaient d'en-

trainer tous les membres actifs vers une diversion.

après un échange de vues, wasweignasaves la majorité des signataires ne prétend plus qu'à une réunion d'information au cours de laquelle les joueurs valideront le bureau.

Celle ci se tient le 5 JUILLET 1946 à la Mairie. UNE CENTAINE de membres , ont plusieurs signataires de la péti-

tion , sont presents. A I'UNANIMITE, le bureau est reconnu.

Le 10 JUILLET, le P.L.V. provoque une assemblée de membres. Le secrétaire général du conseil d'administration, revenant sur les accords passés et sur la signature du président, au nom d'une vague idéologie bien cloignée du sport, condamne l'attitude des dirigeants sportifs P.L.V., promoteurs de la fusion. Il reconnait la régularité des éngagements mais prétend les annihiler fort de la protestation d'une poignée de mé protesta taires . L'assemblée, nombreuse, une bonne centaine de joueurs , réagit

vivement en faveur de l'unité. Une large majorité est acquise à la fusion. Renversant, alors, les usages, le conseil d'administration du P.L.V., au sein duquel l'unanimité ne se manifeste pas, exclut de la salle les majoritaires (environ quatre vingt,) pour ne délibérer qu'avec dix neuf sociétaires (dont dix joueurs) partisans de la reconstitution de la section sportive.

Dans les jours suivants , en opposition flagrante avec les dirige geants sportifs , le Président du P.L.V. informe le Président de 1 W.S.V.

de la mullités des accords passes précédemment.

Rien ne motivait une pareilie conduite. La protestation d'un quarteron de joueurs ne peut apparaître qu'un fallacieux prétexte quand on considère l'engoument général en faveur l'union.

entrèrent immédiatement représentants de la nouvelle mos en rapport avec le C.A. du P.L.V. aria de règler les conditions de prêt

L'unité a été réalisée de plein accord. Elle est née de décisions valables des conseils d'administration de la PATRIOTE VENDOMOISE PATONAGE LAIQUE DE VENDOME .

Toutes les formes ont été respectées . Toutes les sous ens

Le Bureau de l'U.S.V. n'a fait que se conformer au règlements en vigueur dans les diverses rédérations et notamment à la F.F.F.

P.L.V. P.V. sont sportivement dissous de leur pleine volonté.

En ce qui concerne le pP.L.V. sa reconstitution ne peut s'envisager que sous l'angle d'une nouvelle société , animée par des dirigeants nouveaux puisque les anciens participent à l'administration de prant. L'U.S.V.

Cette renaissance, surtout en de telles circonstances, ne peut qu'être préjudiciable au sport dans la mesure où elle officialise une mésentente qui n'existe que dans l'esprit de quelquespartisans.

NOUS croyons à la necessité d'une sticte application du règle. ment, c'est à dire respect de la fusion, impossibilité au P.L.V. de se wandatur reconstituer . evijioga noinu'i: emobinev a ejecoca

LE COMITE DIRECTEUR DE L'U.S. VENDOMOISE

LE PRESIDENT

1. Le 28 JULY 1946 . alors que tout laterait croire à l'aboutissement des deraières négociations reques en ce qui concerne le saade, arguent d'une lettre petition stende par une vingtaine de nome, le 2.1.V. convisions and finingent for a une remaind frauge alanginit les prontestataires. Il resort de cette prigmentaminonasqu'une poignée de mécontants - ne'b Junisses de fait en cours de la galeon de raière , essaient d'entrainer tous les membres actifs vers une diversion.

Après un consine de vues, seswesquesesses la majorité des signaterres ne prétend plus ju'à une remnion d'information au cours de laquelle les joneurs valideront le bureau.

Celle of se tient le 5 doliment 1940 & de Mairie. UNE CENTAINE de membres , ont plusieurs signataires de la peti-

tion, sont présents. A l'UNAVINITE, le bureau est recommu. Le 10 JULIANT, le L.L.V. provoque une assemblée de membres. Le secrétaire général du conseil d'administration, revenant sur les accords passes et sur la signature du prosidear , an nom d'une vague idéologie bies Clorende au sport, condamne l'attitude des dirineante sportifs P.J.V., promoteurs de la fueron. Il reconnait la regularité des engagement, mars prétend es saniviler fort de la protectation d'une poi que de me protecte

L'assemblée, nombreuse, une bonne centains de jougurs, réalite vivenest en faveur de l'unité. Une lasse majorate est ac alse à la lusion. Renversant, slors, les usages, le conseil d'administration du P.L.V.; megoritaires (environ quatre vingt.) pour ne délibéres qu'avec dix meur sociétaires (dout dix joueurs) partisans de la reconstitution de la section eportive.

Dans les jours survants , en opposition flagrante avec les disign geants sportifs ,le Président du F. L. V. latorme le frésident de 111.8.V. de la mullites des accords passés precedenment.

Rien ne motivait une pareillie conduite. La protestation d'un quarteron de joueurs ne peut apparaitre qu'un failaoieux prafexte quand on considère l'engousent général en laveur l'union.